

www.decision-sante.com

**DÉCISION
& STRATÉGIE**
SANTÉ
Formation & Conférences

formation

Mercredi 20 et jeudi 21 octobre 2010



TELEMEDECINE :

analyse juridique, conseil technique
et accompagnement pour
un déploiement réussi de votre
projet de télémédecine



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT
LE 20/09/2010
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE
DE 30 € sur le montant TTC
de votre inscription.**

> Inscriptions sur www.decision-sante.com - Rubrique Formation

Renseignements

Marie-Aline Toubon

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

TELEMEDECINE : analyse juridique, conseil technique et accompagnement pour un déploiement réussi de votre projet de télémédecine

Mercredi 20 et jeudi 21 octobre 2010

Impulsée par les pouvoirs publics, la télémédecine mérite d'être définie et d'être totalement maîtrisée par les professionnels de santé.

Cette formation vous permettra de comprendre la notion même de télémédecine et d'en appréhender tous ses enjeux, notamment par la présentation du rapport du député Pierre Lasbordes du 15 octobre 2009 sur « La télémédecine : un nouvel atout au service de notre bien-être ».

Nous analyserons les **modalités juridiques d'exercice de la télémédecine** et les **conditions de mise en œuvre** (consentement du patient, responsabilité des professionnels de santé...), en application des

nouveaux décrets d'application, afin de permettre un **déploiement réussi de votre projet de télémédecine**.

Conçue comme une boîte à outil, cette formation vous donnera des conseils et informations pratiques en matière de **sécurité des systèmes d'information** et d'**interopérabilité** matériels-sites.

Cette formation, interactive, sera l'occasion d'être en contact avec trois **réseaux de télémédecine en fonctionnement, d'échanger avec eux sur votre projet et de bénéficier de leurs conseils pratiques en matière de pilotage**.

PUBLICS

- Directeur d'établissement, directeur des affaires médicales, directeur de l'information médicale, cadre administratif, cadre de santé, chef de pôle, médecin, infirmier, directeur d'EHPAD et de maison de retraite, pharmacien, professionnel des UCSA, professionnel travaillant dans le milieu carcéral, et plus généralement tout professionnel impliqué dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'un projet de télémédecine.

OBJECTIFS

- Comprendre la notion de télémédecine et anticiper ses enjeux
- Analyser les modalités d'exercice de la télémédecine et ses conditions de mise en œuvre
- Maîtriser l'interopérabilité et la sécurité des systèmes d'information

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, travaux pratiques, échanges avec les experts, remise d'une documentation.

INTERVENANTS

- Responsable du pôle juridique de la mission parlementaire sur la télésanté, médecin-chef de projet, coordinateurs de réseaux de télémédecine, directrice d'hôpital, directeur, oncologue, chef de service - responsable d'UCSA, praticien hospitalier - coordonnateur de réseau.

Programme

Mercredi 20 octobre 2010

9h00 - 9h30

Accueil des participants

9h30 - 11h00

La télémédecine : enjeux, bénéfices et recommandations

Présentation du rapport « La télémédecine : un nouvel atout au service de notre bien-être » du député Pierre LASBORDES –

15 octobre 2009

➤ Jeannick TARRIERE, Responsable du pôle juridique de la mission parlementaire sur la télésanté, Managing Partner - Société Traits d'union

- Enjeux et bénéfices de la télémédecine
- Recommandations et feuille de route

11h00 - 11h30

Expérience d'une région et les perspectives de filières

➤ Dr Roxane SIMON-PREL, Chef de projet Clinea-Orpea

11h30 - 12h30

Mise en place d'un réseau : exemple du réseau OPHDIAT, réseau de dépistage de la rétinopathie diabétique en Ile-de-France

➤ Dr Agnès CHABOUIS, Direction de la Politique Médicale, AP-HP et coordinatrice du réseau OPHDIAT

- Mise en place et fonctionnement du réseau : charte, convention, évaluation
- Organisation : cellule de pilotage, logiciel informatique
- Modalités de financement et facturation
- Délégation de compétence

12h30 - 14h00

Déjeuner

14h00 - 16h00

Modalités d'exercice de la télémédecine par les professionnels de santé et conditions de mise en œuvre Piste de réflexion pour un déploiement réussi d'un projet de télémédecine

➤ Marie LAJOUX, Directrice d'hôpital, Ministère de la santé, DGOS

- Définition, cadrage et délimitation de la télémédecine : télémédecine, télésanté, définition et explication des différentes typologies d'actes de télémédecine
- Modalités d'exercice de la télémédecine par les professionnels de santé
- Conditions de mise en œuvre et enjeux
- Exemple de réalisations de télémédecine

Jeudi 21 octobre 2010

9h00 - 9h30

Accueil des participants

9h30 - 11h00

Les systèmes d'information : cahier des charges d'un outil de transmission de données

➤ Le représentant de l'Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP Santé)

- Comment gérer les relations avec les fournisseurs : logiciel, matériel, accès internet ?
- Maîtriser l'interopérabilité matériels-sites
- Sécurité des systèmes d'information

Les retours d'expérience : 3 réseaux en fonctionnement :

11h00 - 12h30

Démonstration du programme PROCHE : Programme d'Optimisation du Circuit des Chimiothérapies

➤ Dr Florian SCOTTE, Oncologue, Hôpital Européen Georges Pompidou

12h30 - 14h00

Déjeuner

14h00 - 15h00

Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires de Versailles : retour d'expérience en milieu carcéral

➤ Dr François MOREAU, Chef de service et responsable de l'UCSA, Centre Hospitalier Versailles

15h00 - 16h00

TELEGERIA de l'ADSL à la haute définition : Comment choisir ? Quelles sont les contraintes ? Comment adapter les nouvelles pratiques et créer de nouveaux métiers ? Les limites des projets en EHPAD

➤ Dr Pierre ESPINOZA, Praticien Hospitalier, Hôpital Européen Georges Pompidou et Coordonateur du réseau TELEGERIA

Lieu et moyens d'accès

Décision & Stratégie Santé-PGP

21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323

Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Corentin Celton

Au tarif de

- 1 JOUR : 515,05 € HT (616 € TTC)
- 2 JOURS : 978,26 € HT (1 170 € TTC)

POUR LA FORMATION : TELEMEDICINE : analyse juridique, conseil technique et accompagnement pour un déploiement réussi de votre projet de télémédecine - Mercredi 20 et jeudi 21 octobre 2010

Participant

Pr Dr M^{ME} M^{ELLE} M.

NOM, PRÉNOM _____

FONCTION _____

pour les praticiens
uniquement,
cochez la case qui
vous correspond

- Praticien exerçant principalement en LIBERAL
- Praticien exerçant principalement comme SALARIÉS
- Praticien exerçant principalement en établissement HOSPITALIER

SERVICE _____

ETABLISSEMENT OU ORGANISME _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ FAX _____

E-MAIL _____

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 20/09/2010 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.

J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSEMENT et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total des inscriptions.

> Le cumul de ces deux remises n'est pas possible.

Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ FAX _____

E-MAIL _____

SITE INTERNET _____

JE SOUSSIGNÉ (E) _____

AGISSANT EN QUALITÉ DE _____

> ENGAGE L'ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION

> SIGNATURE DU RESPONSABLE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

CACHET / SIGNATURE

FAIT À _____

LE _____

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE _____

A retourner par courrier à : **Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences**
21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

par fax : **01 73 28 16 11**

par e-mail : **formationdss@fr.cmpmedica.com**

➤ Ou pré-inscrivez-vous sur www.decision-sante.com - Rubrique Formation

Conditions générales de vente

Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

Article 3. ANNULATION

3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux.

Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.